



### *La voix de la famille*

#### **Prise de position à l'occasion du Synode extraordinaire sur la famille du 5 au 19 octobre 2014**

- Le Synode extraordinaire sur la famille a été convoqué en réaction à la « crise spirituelle, sociale et culturelle » qui menace la famille à notre époque.<sup>1</sup>
- Le Synode offre une véritable opportunité de prendre des mesures concrètes en réaction à cette crise et donne un nouvel élan à la « Nouvelle évangélisation ».
- Pour que le Synode soit efficace, il est essentiel que l'enseignement de l'Église soit affirmé clairement et sans ambiguïté.
- L'ensemble des propositions formulées dans le cadre du Synode doit reposer sur les vérités de la loi morale naturelle et de la Révélation divine.

Au cours des siècles derniers, nous avons assisté à l'émergence de philosophies et d'idéologies matérialistes qui renient la nature spirituelle de l'Homme. Les principaux mouvements issus de ces philosophies sont ceux en faveur de l'eugénisme et du contrôle de la population. Ils ont donné naissance à :

- la « science des races »
- des génocides
- l'euthanasie
- des stérilisations de masse
- l'usage répandu de la contraception
- le recours répandu à l'avortement
- une éducation sexuelle explicitement contre la vie

Nous estimons qu'une réaction efficace à la crise contemporaine ne sera possible qu'en soutenant et partageant les trois vérités fondamentales suivantes :

**1. Le mariage, l'union exclusive de toute une vie entre un homme et une femme, est le fondement d'une société stable et florissante, ainsi que la meilleure protection des enfants, nés ou à naître.**

- La famille, la première cellule de la société humaine, repose sur les liens du mariage. Le mariage est une institution naturelle élevée au niveau du sacrement lorsqu'il est prononcé entre deux individus baptisés.

---

<sup>1</sup> *Instrumentum Laboris* préparé pour le Synode extraordinaire sur la Famille, 26 juillet 2014

- L'Église a toujours enseigné, selon la parole de Notre Seigneur (cf. Marc 10:1-12, Matthieu 19:1-12), qu'un mariage sacramental consommé est indissoluble.
- Si de nombreux parents célibataires offrent un foyer aimant et bienveillant à leurs enfants, la vaste majorité des études démontre que les enfants s'en sortent mieux lorsqu'ils sont élevés par leur père et leur mère biologiques dans le cadre du mariage.<sup>2</sup>
- Le mariage offre les conditions idéales pour le développement psychologique, intellectuel et spirituel des enfants.
- Le mariage protège les enfants à naître. Des études réalisées au Royaume-Uni démontrent que les enfants conçus en dehors du mariage ont quatre à cinq fois plus de chances d'être victimes d'un avortement que ceux conçus dans le cadre du mariage.<sup>3</sup>
- La famille fondée sur le mariage constitue l'habitat naturel des enfants à naître ; tout élément menaçant cet habitat met en péril les enfants à naître.
- À l'heure actuelle, le mariage est gravement mis à mal par l'acceptation répandue du divorce, des « remariages », de la contraception et des unions homosexuelles.

## **2. La séparation des dimensions d'unité et de procréation de l'acte sexuel, intrinsèque à l'usage de contraceptifs, joue un rôle de catalyseur majeur dans la culture de la mort.**

- En conséquence de cette séparation entre la « vie » et l'« amour », la procréation de nouvelles vies humaines est de plus en plus considérée comme un « choix » et non comme la finalité première de l'acte sexuel.
- Dans ce contexte, la vie humaine à naître est donc plus facilement considérée comme un « problème », en particulier si la grossesse n'est « pas prévue ».
- Des études ont démontré que l'usage de contraceptifs ne réduisait pas le taux d'avortement.<sup>4</sup> L'Histoire a révélé le phénomène observable selon lequel dans les pays où la vente de contraceptifs est devenue légale et répandue, la suite logique a été la légalisation de l'avortement.
- Les principales organisations en faveur du contrôle des naissances, telles que Planned Parenthood, ont également été les premières à défendre et à proposer l'avortement.
- On estime à plus de 1 milliard le nombre total d'avortements effectués depuis 1922.<sup>5</sup> Les contraceptifs de type hormonal peuvent entraîner la mort de l'embryon humain. D'innombrables enfants ont perdu la vie en raison de ces méthodes abortives de contrôle des naissances.
- La séparation des dimensions procréatives et unitives de l'acte sexuel est d'autant plus flagrante dans la pratique de la fécondation in vitro, qui implique la destruction à grande échelle d'embryons humains.
- Elle est par ailleurs intrinsèquement liée à l'acceptation de plus en plus généralisée des actes

<sup>2</sup> Voir à titre d'exemple « Marriage from a Child's Perspective: How Does Family Structure Affect Children, and What Can We Do About It », *résumé de recherche de Child Trends*, (juin 2002)

<sup>3</sup> Office for National Statistics, *Statistiques sur la conception, Angleterre et pays de Galles, 2008*, tableau 3 et tableau 4 (23 novembre 2010)

<sup>4</sup> David Paton, « Teenage Pregnancy, STIs and Abstinence Strategies », *Fertility & Gender: Issues in Reproductive and Sexual Ethics*, éd. Helen Watt, (Oxford, 2011). « Trends in the use of contraceptive methods and voluntary interruption of pregnancy in the Spanish population during 1997-2007 », *Contraception*, volume 83, numéro 1 (janvier 2011).

<sup>5</sup> *Summary of Registered Abortions Worldwide, through December 2013*, William Robert Johnson, <http://www.johnstonsarchive.net/policy/abortion/wrip3312.html>

homosexuels et des unions homosexuelles, y compris le « mariage entre personnes du même sexe ».

La mentalité contraceptive contribue à une démarche de « libération sexuelle » qui n'admet pas la possibilité de l'abstinence sexuelle. Il est enseigné aux jeunes qu'ils sont incapables de se contrôler et ils sont encouragés à utiliser des contraceptifs comme seul moyen d'éviter des « grossesses non désirées » ou des maladies sexuellement transmissibles. L'éducation sexuelle moderne enlève tout sens du respect de soi aux jeunes et les empêche de véritablement comprendre la finalité et la dignité de leur sexualité.

### **3. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.**

Les parents ont le droit et le devoir fondamentaux d'être les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants. Ce droit a été affirmé par l'Église et par des chartes internationales des droits de l'Homme.<sup>6</sup>

Pourtant, ce droit est aujourd'hui plus menacé que jamais. Les menaces les plus pressantes, différentes selon les pays, incluent :

- Le déni du droit des parents à instruire leurs enfants à domicile.
- Le déni du droit des parents à exercer un contrôle sur ce qui est enseigné à leurs enfants à l'école, notamment via l'imposition par l'État d'une éducation sexuelle obligatoire anti-vie et anti-famille.
- La possibilité d'avoir accès à l'avortement et à la contraception dans les écoles sans le consentement des parents.
- L'obligation pour les enseignants d'inculquer aux enfants la nouvelle définition du « mariage » dans les pays où le « mariage entre personnes du même sexe » a été légalisé.
- Les tentatives d'empêcher les écoles d'enseigner que leurs croyances religieuses sont objectivement vraies. Au Royaume-Uni, la commission parlementaire sur les droits de l'Homme a déclaré : « Un cursus scolaire qui enseigne des croyances doctrinales religieuses particulières comme si étant objectivement vraies [...] peut donner lieu à une discrimination injustifiable. »<sup>7</sup>

La « culture de la mort » œuvre à séparer les enfants de leurs parents. Cette évolution est favorisée à la fois sur le plan pratique, via la législation par exemple, et à un niveau philosophique plus profond, dans la mesure où la séparation des dimensions d'unité et de procréation de l'acte sexuel porte atteinte au lien intrinsèque qui existe entre l'enfant et l'union aimante de ses parents.

Il sera impossible de s'engager dans une « Nouvelle évangélisation » ou de bâtir une nouvelle « culture de la vie » si la véritable notion de mariage et de sexualité humaine n'est plus comprise et si les parents ne sont plus libres d'éduquer leurs enfants selon la loi morale naturelle et les enseignements de l'Église catholique.

De nombreux hommes et femmes de bonne foi, qui ont les vérités de la loi morale naturelle « écrites dans leurs cœurs » (Romains 2:15), sont disposés à entendre le message de l'Église lorsque celui-ci est présenté avec clarté et confiance. Nous espérons que le Synode saisira cette occasion pour contribuer à la propagation de la bonne nouvelle de Jésus Christ dans les familles du monde entier.

---

<sup>6</sup> Par ex. : *The Truth and Meaning of Human Sexuality*, Conseil Pontifical pour la Famille, 8 décembre 1995. *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, 10 décembre 1948

<sup>7</sup> *Sixth Report*, Joint Committee on Human Rights, 26 février 2007